Envoyé en préfecture le 18/02/2026
Reçu en préfecture le 18/02/2026
Publié le
ID : 022-212203772-20260218-DB_2026_07-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR

ARRONDISSEMENT DE SAINT-BRIEUC

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Égalité - Fraternité

COMMUNE DE TREVENEUC

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 17 FEVRIER 2026

L'An Deux Mil Vingt Six, le Dix-Sept Février à Dix-Neuf Heures et Trente Minutes le Conseil Municipal de TRÉVENEUC, Légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Marcel SERANDOUR, Maire.

PRÉSENTS : Séverine BIGOURIE, Isabelle CHAMPAGNE, Guy CHARBONNIER, Jean-Jacques CLOCHET, Alain DRILLET, Arthur ESPIVENT de la VILLESBOISNET, Amélie GOULVEN, Annick KERVOËL, Eric MERIENNE, Marcel SERANDOUR

ABSENTS REPRESENTES : Bernadette JACQUEMARD procuration à Marcel SERANDOUR - Linda LE BERRE procuration à Eric MERIENNE, Sandrina MENDES procuration à Annick KERVOËL, Pierre-Yves CHARTIER procuration à Alain DRILLET

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Isabelle CHAMPAGNE

La séance est ouverte à dix-neuf heures trente par Monsieur le Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux :
En exercice : 14
Présents : 10
Votants : 14
Voix exprimées : 14

Date de convocation :
LE 11/02/2026

Délibération DB-2026-07

ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES SUR LA FOURNITURE ET/OU LA POSE DE SIGNALISATION VERTICALE

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code la commande publique et notamment ses articles L.2113-6 et L.2113-7,
Considérant la proposition de Saint-Brieuc Armor Agglomération de coordonner le groupement de commande de panneaux de signalisation verticale,
Considérant les besoins de la commune,
Considérant l'intérêt d'adhérer au groupement de commandes permettant ainsi des économies d'échelle,
Considérant qu'il convient de formaliser la procédure par convention constitutive ayant pour objet de définir les modalités de fonctionnement du groupement,
Considérant que chaque collectivité membre s'assurera de l'exécution matérielle et financière du marché, pour les besoins qui lui sont propres,
Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ **APPROUVE** l'adhésion de la commune de Tréveneuc au groupement de commandes panneaux de signalisation verticale (panneaux de police, temporaires, directionnels) dont Saint-Brieuc Armor Agglomération assurera le rôle de coordonnateur.
- ✓ **APPROUVE** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes panneaux de signalisation verticale.
- ✓ **AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention ainsi que tous les autres documents y afférents.
- ✓ **PRECISE** que la convention est valable pour une durée d'exécution du marché

Envoyé en préfecture le 18/02/2026
Reçu en préfecture le 18/02/2026
Publié le
ID : 022-212203772-20260218-DB_2026_07-DE

fixée à un an, reconductible trois fois tacitement pour la même durée.

- ✓ **AUTORISE** le représentant du coordonnateur à signer l'accord cadre du groupement de commande ainsi que tous documents inhérents à ce dernier, y compris les avenants, pour le compte de la commune.

La secrétaire de séance,

Isabelle CHAMPAGNE



Pour copie conforme,

Le Maire, Marcel SERANDOUR

